

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 12

SEANCE DU JEUDI 1^{ER} JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi premier juin, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Céline ROCACHER, Pascale ROMERO.

Absents et excusés : - Gabriel VIGUIER qui a donné procuration à Céline ROCACHER
- Laurent THO qui a donné procuration à Christophe MAURIES

Date de la convocation : 22/05/2017

Date d'affichage : 22/05/2017

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Le personnel de la maison de retraite de Montdragon s'est présenté spontanément à la réunion du Conseil municipal pour présenter son inquiétude quant à la vente de l'établissement qui a été décidée par la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout. Le personnel souhaite conserver le statut de fonctionnaire. Après avoir échangé avec les élus et indiqué qu'elles étaient intervenues dans chaque commune membre de la CCLPA pour exposer leur situation, elles ont quitté la salle du conseil pour laisser la réunion se dérouler.

Lecture a été donnée ensuite du compte-rendu de la réunion du 20 avril 2017.

1°) Présentation du projet de réaménagement du cimetière

M. Quentin BOUSQUET, l'employé communal et les membres de la Commission Environnement, Mme Marie Florence FARAL et M. Damien VIGUIER ont présenté un projet de réaménagement du cimetière. Les conseillers émettent un avis favorable. Il conviendra de s'organiser pour la mise en œuvre.

2°) Adoption des statuts modifiés du S.I.A.E.P. de Vielmur St Paul

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 février 1952 portant création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vielmur St Paul,

Vu les arrêtés préfectoraux du 18 juillet 1957, du 28 décembre 1965, du 2 juillet 2007, du 25 mars 2014 portant modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vielmur St Paul,

Vu les statuts du SIAEP en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIAEP de Vielmur St Paul n°2017-9 datée du 19 avril 2017,

Où le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des statuts du Syndicat ci-annexés,
- APPROUVE la délibération n°2017-9 du Comité syndical en date du 19 avril 2017,
- AUTORISE le Maire à prendre toute mesure nécessaire

3°) Extension du périmètre de la CCLPA – Rattachement des communes de Missècle et de Moulayrès à compter du 1^{er} janvier 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-18 du CGCT,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2016 de la Commune de Moulayrès demandant son rattachement à la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout,

Vu la délibération en date du 24 janvier 2017 de la Commune de Missècle demandant son rattachement à la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout,

Vu la délibération n°2017/32 du 18 avril 2017 de la CC du Laurécois-Pays d'Agout approuvant l'extension du périmètre de la CCLPA par le rattachement des communes de Missècle et de Moulayrès au 1^{er} janvier 2018,

Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée que depuis plusieurs mois les communes de Missècle et de Moulayrès ont formalisé leur volonté de se retirer de la Communauté d'agglomération « Rabastinois-Tarn et Dadou-Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois » pour être rattachées à la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout. Ces communes justifient leur position par la volonté de rejoindre une communauté de communes rurale qui est leur bassin de vie géographique, démographique et sociétal. Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du SDCI, il a été demandé à ces deux communes de ne pas sortir de la Communauté de Communes Tarn et Dadou par voie d'amendement au schéma mais de sortir, en attendant quelques mois de plus, par la voie de droit commun. Ceci afin de ne pas entraver la constitution de la future communauté d'agglomération « Rabastinois-Tarn et Dadou-Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois ».

Monsieur le Maire précise ensuite qu'après notification aux communes membres de la délibération de la CCLPA qui a approuvé ce rattachement, les communes ont trois mois pour rendre leur avis. La majorité qualifiée des communes est requise. A défaut de délibération dans un délai de trois mois, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'extension du périmètre de la CCLPA au 1^{er} janvier 2018 par le rattachement des Communes de Missècle et de Moulayrès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à une majorité de 11 voix :

- **n'approuve pas** l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout,
- **n'approuve pas** le rattachement des Communes de Missècle et de Moulayrès à compter du 1^{er} janvier 2018,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4°) Désignation du coordinateur pour le recensement de la population

Monsieur le Maire informe les conseillers que le recensement de la population se déroulera entre le 18 janvier 2018 et le 17 février 2018. Il convient de désigner dans un premier temps un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses

missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples.

Monsieur le Maire propose de confier cette tâche à Laure VIGUIER.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

5°) Décision modificative budgétaire n°1 – Virement de crédits en section d'Investissement – Régularisation du montant des recettes au chapitre 040 « Recette d'ordre »

Monsieur le Maire expose que les opérations d'ordre inscrites au budget primitif ne sont pas équilibrées et qu'il convient de corriger cette anomalie en augmentant le montant des recettes à hauteur de 209 €.

Il propose de prélever 209 € sur le compte 10222 – FCTVA en recettes d'investissement pour abonder le compte « 2804172 – EPL : Bâtiments et installations » chapitre 040 (Opérations d'ordre en recettes d'investissement).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n°1 proposée par Monsieur le Maire.

6°) Lancement de l'étude de faisabilité hydraulique à Persipo

Monsieur le Maire expose que deux certificats d'urbanisme « non réalisable » ont été adressés aux propriétaires des parcelles situées à Persipo. En effet, le réseau d'adduction d'eau potable n'est pas en mesure d'assurer l'alimentation des terrains du projet dans des conditions de débit ou de pression satisfaisante.

Les propriétaires, par courrier du 8 avril et du 24 mai 2017, ont demandé un recours gracieux pour annulation de décision. Monsieur le Maire précise qu'il les avait rencontrés le 6 avril pour leur donner les explications. Après avoir donné lecture des deux courriers, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le lancement de l'étude de faisabilité hydraulique sur ce secteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, le lancement de l'étude de faisabilité hydraulique sur le secteur de Persipo et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

7°) Décision modificative budgétaire n°2 – Virement de crédits en section d'Investissement –

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 3 367.56 € correspondant à l'étude de faisabilité hydraulique pour l'alimentation en eau potable de trois parcelles au lieu-dit « Persipo » et la mise en place d'une protection contre l'incendie par le bureau d'étude CET Infra. Il expose que le montant prévu au Budget primitif n'est pas suffisant et qu'il convient d'abonder de 1 870 € le compte 2031- Opération 190 « Etude Extension Réseau Eau et Incendie »

Il propose de prélever cette somme sur le compte 020 « Dépenses imprévues d'Investissement ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n°2 proposée par Monsieur le Maire.

8°) Tours de garde pour les élections législatives du 11 et 18 juin 2017

SCRUTIN DU 11 JUIN 2017 (1^{er} tour)

8 h à 10 h	ALBA Claude, POURCEL Danièle, ROMERO Pascale
10 h à 12 h	Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Damien VIGUIER
12 h à 14 h	Céline ROCACHER, Laurent THO, Gabriel VIGUIER
14 h à 16 h	Céline ROCACHER, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE
16 h à 18 h	Marie-Florence FARAL, José NUNES, Damien VIGUIER

SCRUTIN DU 18 JUIN 2017 (2nd tour)

8 h à 10 h	Claude ALBA, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN
10 h à 12 h	Thierry CAUSSE, Christophe MAURIES, Christian BERNAT
12 h à 14 h	Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Laurent THO
14 h à 16 h	Marie-Florence FARAL, Monique MARTY, Didier MAHOUX
16 h à 18 h	Claude ALBA, Marie-Florence FARAL, José NUNES.

QUESTIONS DIVERSES

- Humidité dans l'appartement n° 1 RDC du Presbytère : M. José NUNES prendra contact avec la locataire pour connaître ses disponibilités afin de faire intervenir un spécialiste.

- Règlement intérieur de la cantine et de la garderie : Mme Marie-Florence FARAL présente un projet de règlement intérieur pour la cantine et la garderie qui entrerait en vigueur au mois de septembre. Après avoir donné lecture du règlement, les conseillers valident le projet. Il conviendra de délibérer lors de la prochaine réunion du Conseil.

- Passage du rythme scolaire à 4 jours : Monsieur le Maire indique que la Commune de Castres doit statuer très prochainement sur ce sujet ; les communes sont en attente du décret officiel. Il en sera certainement question lors de la prochaine réunion du Conseil d'Ecole qui se tiendra le 15 juin. Dans tous les cas, il faudra s'aligner sur la décision de Castres, qui, à priori, est favorable au retour de la semaine scolaire à 4 jours.

- Travaux à l'école : la classe du bas sera repeinte pendant les vacances scolaires.

- Installation des lignes téléphoniques dans la nouvelle mairie : M. Christophe MAURIES a demandé des devis qui devraient parvenir en mairie courant juin.

- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au **6 JUILLET 2017**.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.



Claude ALBA
Maire